

Le Lien Direct

Pour plus d'informations, contactez :



Direct Link

For more information, please contact:

Nancy Lapointe

nancy.lapointe@1976usw.ca

4 juillet, 2022

1-866-925-5952

www.1976usw.ca

July 4, 2022

À TOUS LES AUMÔNIERS DU SYNDICAT DES MÉTALLOS TRAVAILLANT CHEZ BRIDGES OF CANADA :

Bulletin no 3 sur les négociations des aumôniers

Bonjour,

Par cette note de service, nous voulons faire le point sur les négociations et les autres questions en suspens dans le lieu de travail.

Il contient l'information suivante :

1. L'état actuel des négociations
2. Où en est le grief du licenciement du temps des fêtes
3. Renseignements sur les attributions mensuelles d'horaires variables (call-ups)

1. L'état actuel des négociations – Bridges of Canada obtient le renouvellement du contrat pour les services d'aumônerie.

Le 11 avril 2022, l'équipe de négociation des aumônières et aumôniers a présenté nos propositions initiales à la compagnie. Ces propositions demandaient, entre autres, de sérieuses améliorations aux salaires et avantages, de même que d'autres clauses sur la sécurité d'emploi et la planification des horaires.

Jusqu'à présent, il y a eu peu de progrès et moins de discussions compte tenu de la certitude quant au renouvellement du contrat avec SCC et des conditions financières.

Nous avons appris que Bridges of Canada a obtenu le contrat pour les services d'aumônerie avec SCC à compter du 1^{er} juillet 2022. Présentement, nous attendons plus de détails sur les modalités de ce contrat.

Ce sont là des nouvelles positives pour les aumôniers du fait qu'ils pourront compter sur la continuité de leur emploi et de leur convention collective. Vous n'aurez pas à présenter une nouvelle demande auprès d'un autre employeur.

Dans l'intervalle, nous ferons immédiatement les démarches pour que la compagnie nous donne les dates auxquelles recommenceront les négociations.

2. Où en est le grief sur les mises à pied du temps des fêtes? – Mises à pied sans préavis suffisant

Vous vous souviendrez que de nombreux aumôniers, sinon la totalité, ont été brusquement mis à pied pendant la période des fêtes de fin d'année. Notre syndicat a réagi en déposant un grief affirmant que les mises à pied ont eu lieu sans préavis approprié comme le veut la convention collective.

Le grief n'est toujours pas réglé, mais le syndicat et la compagnie ont eu des conversations productives et nous espérons arriver très prochainement à un règlement. Nous vous tiendrons au courant dès que possible.

3. Renseignements sur les attributions mensuelles d'horaires variables (call-ups)

Le syndicat a déposé plusieurs plaintes auprès de la compagnie au sujet des réductions et fluctuations dans les heures de certains aumôniers en établissement à la suite des négociations sur les taux horaires dans la convention collective.

La compagnie a répondu qu'elle n'avait aucun contrôle sur les attributions mensuelles d'horaires variables (call-ups) de SCC et que son intention n'était pas de réduire délibérément le salaire d'un aumônier en diminuant ses heures.

Dernièrement, la compagnie a modifié l'attribution mensuelle des heures pour les aumôniers en établissement, permettant ainsi d'avoir des horaires variables d'un mois à l'autre, selon le nombre de jours ouvrables dans le mois.

Il semble que ce soit là un changement positif. Cela veut dire que les horaires aux deux semaines des aumôniers seront plus réguliers, même si les attributions mensuelles fluctuent, et que les pratiques de la compagnie quant aux payes toutes les deux semaines correspondront mieux avec l'attribution mensuelle des heures.

Les aumôniers en établissement nous ont dit qu'ils trouvaient que maintenant leurs horaires étaient bien alignés sur leurs attentes. Si vous avez une opinion sur ces changements, positive ou négative, nous aimerions l'entendre.

Comme d'habitude, si vous avez des questions ou des préoccupations vous pouvez nous en faire part à chaplains@usw.ca.

En toute solidarité,

L'équipe de négociation des Métallos aumônières/aumôniers (Todd, Ed, Desmond, Sean, Gordon)

Pour vous inscrire aux mises-à-jour par texto de la Section locale 1976, veuillez texter « aumonier1976 » à 32323.